



ASSR2

publié le 26/03/2024

Une séance de rattrapage est prévue le **2 avril 2024 à 16h00 au CDI.**

Les élèves convoqués doivent se munir de leur **convocation et de leur carte d'identité.**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.